

## Question parlementaire :

### La prévention des risques de suicide chez les aînés.

Préoccupée par la question du suicide chez les personnes âgées, la Députée Régionale, Madame Joëlle KAPOMPOLE, a interrogé la Ministre Régionale, Madame Christie MORREALE :

- « Quelle est, à ce jour, l'évolution du taux de suicide chez les aînés en Wallonie ?
- Qu'en est-il de la prise en charge dans les structures d'hébergement afin de prévenir et lutter contre cette réalité ?
- Existe-t-il des structures d'accompagnement pour les personnes âgées ainsi que leur famille, pour notamment permettre de déceler les signes avant-coureurs ? »

D'emblée la Ministre a reconnu que le suicide des personnes âgées était un sujet tabou et sous-estimé. Et de rappeler que chez les personnes âgées de plus de 75 ans, 1% des décès était dû au suicide.

Le taux de suicide par 100 000 habitants est de 10/100 000 pour les femmes de plus de 85 ans et de 60/100 000 pour les hommes de plus de 85 ans.

La Ministre cite plusieurs hypothèses par rapport à ce taux élevé de suicides : les pertes physiologiques et fonctionnelles des personnes, la perte de proches, la perte de l'estime de soi, le changement de lieu de vie, les difficultés financières, les maladies chroniques, la dépendance, ...

En outre, le facteur de risque le plus important est la dépression. « Les études montrent que 71 à 95 % des personnes âgées qui se suicident présentent au moins un diagnostic psychiatrique, particulièrement les troubles anxio-dépressifs. » Il n'est pas toujours évident pour les personnes qui accompagnent les personnes âgées de différencier « tristesse » et « dépression ». Le fait de mieux prévenir et traiter la dépression chez les personnes âgées permettrait certainement de diminuer les risques de mortalité lié au suicide.

Les interventions des SPAD (Service de soins psychiatriques d'aide et de soins à domicile) pendant la crise sanitaire ont permis de prendre conscience de la nécessité d'accompagner les aînés au niveau psychologique. Ces équipes poursuivent leur travail d'accompagnement de ce public et de leur famille. C'est actuellement 16 équipes qui se déplacent dans toute la Wallonie.

Par ailleurs au sein de certains services de Santé mentale (SSM- Herstal, Malmedy, Louvain-la Neuve et Namur), il existe des initiatives spécifiques personnes âgées qui accompagnent également les personnes âgées et leur famille.

En outre il existe l'ASBL « Un Pass dans l'impasse » qui est subventionnée et qui est reconnue comme un centre de référence en santé mentale spécifique au suicide. Ses missions sont variées et portent notamment sur la prévention, la sensibilisation et sur l'accompagnement.

Et la Ministre conclut sa réponse en précisant que dans les établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés, il y a de plus en plus de psychologues et d'éducateurs qui sont engagés afin de faciliter l'intégration de la personne tout au long de son séjour. Et enfin Elle nous apprend que « dans le cadre des Fonds sociaux européens (FSE), la Région a obtenu un budget de plus de 700 000 euros pour renforcer les compétences psychosociales des professionnels des maisons de repos. Il s'agira notamment de mettre en place des formations en *e-learning* sur la prévention et la détection des troubles anxio-dépressifs mais aussi de tester la mise en place de psychologues-coordonateurs comme il existe des médecins coordonnateurs, permettant ainsi de plus rapidement détecter les situations à risque et d'interpeller les acteurs de 1ère ligne ».

Gageons que ce projet de « psychologues-coordonateurs » mis en place pour accompagner les aînés et leur entourage porte ses fruits et permette au secteur de faire diminuer le pourcentage de suicides chez les aînés.

---

***Lien vers la question parlementaire :***

<https://www.parlement-wallonie.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&iddoc=121289&type=32>